

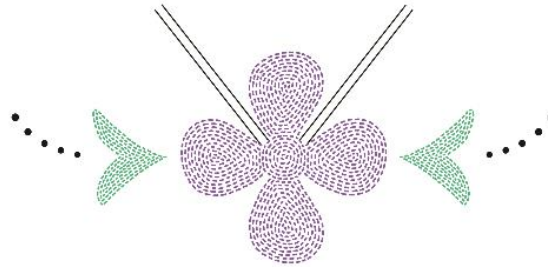
National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
Processus de collecte de la vérité
Première partie - Audiences publiques**

**Hôtel North Two, salle de conférence
Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador)**



TRADUCTION

**Le mercredi 7 mars 2018
Audience publique Volume No. 51**

Dionne Ward-Young, en lien avec Ann Maria Lucas

Devant le Commissaire Brian Eyolfson

Avocate de la Commission Meredith Porter

INTERNATIONAL REPORTING INC.

II

COMPARUTIONS

Assemblée des Premières Nations	Jeremy Kolodziej (avocat)
Eastern Door Indigenous Women's Association	Pas de comparution
Gouvernement du Canada	Donna Keats (avocate)
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	Brian Harvey (représentant)
Inuit Tapiriit Kanatami	Elizabeth Zarpa (avocate)
Naskapi Nation of Kawawachikamach	Pas de comparution
Newfoundland Aboriginal Women's Network	Odelle Pike (représentante)
Newfoundland Native Women's Association	Pas de comparution
Gouvernement du Nunatsiavut	Kaila de Boer Michelle Kinney Tracey Evans Rice (représentantes)
Pauktuutit Inuit Women of Canada et AnânauKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association (ATRIWA)	Beth Symes (avocate - Pauktuutit et ATRIWA) Anita Pokiak (représentante - Pauktuutit) Kim Campbell-McLean (représentante - ATRIWA)

III
LISTE DES PIÈCES

N°	DESCRIPTION	PAGE
Témoïn : Dionne Ward-Young Pièce (code : P01P12P0103)		
1	Dossier constitué de trois photos numériques projetées pendant le témoignage public de Dionne Ward-Young.	20

IV

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Volume public 51	1
7 mars 2018	
Témoïn : Dionne Ward-Young	
En lien avec Ann Maria Lucas	
Audience sous l'égide du commissaire Brian Eyolfson	
Aucune ordonnance	
Avocate de la Commission : Meredith Porter	
Grand-mères, aîné(e)s et gardien(ne)s du savoir : Charlotte Wolfrey, Sarah Ponniuk, Odelle Pike, Amelia Reimer, Paul Pike, Kenneth Mesher, Louise Haulli, Audrey Siegl, Kathleen Nuna, Celeste Anderson, Tracy Denniston et Evelyn Winters	
Greffière : Maryiam Khoury	
Registraire : Bryan Zandberg	

AUDIENCES PUBLIQUES

**Dionne Ward-Young
(Ann Maria Lucas)**

1

1 Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador)

2 --- Séance du mercredi 7 mars 2018 débutant à 15 h 04.

3 **Me MEREDITH PORTER** : Ok. Bonjour Monsieur le
4 Commissaire Eyolfson. Je suis accompagnée de Dionne
5 Ward-Young et de son mari, Alan (phonétique) Young, et nous
6 allons maintenant entendre parler de la mère de Dionne,
7 Ann Lucas.

8 Avant de commencer, cependant, j'aimerais
9 faire deux choses. D'abord, me présenter. Je m'appelle
10 Meredith Porter. Je suis avocate pour la Commission
11 d'enquête nationale. Je souhaite aussi inviter les membres
12 de l'auditoire à vérifier de nouveau leur téléphone
13 cellulaire et à s'assurer qu'ils sont en mode vibration ou
14 silencieux avant que le témoin ne commence à présenter son
15 témoignage. Merci beaucoup. Je vais maintenant lui passer
16 le microphone et lui demander de se présenter.

17 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Bonjour. Je
18 m'appelle Dionne Ward-Young et je suis ici aujourd'hui pour
19 témoigner au nom de ma mère qui n'est plus parmi nous et
20 qui ne peut donc pas parler en son propre nom.

21 **M. ALAN YOUNG** : Bonjour. Je m'appelle Alan
22 Young et je suis le mari de Dionne.

23 **Me MEREDITH PORTER** : Merci. Juste avant de
24 commencer, je vais demander au greffier d'assermenter le
25 témoin.

1 **M. LE GREFFIER** : Ok. Bonjour Dionne.

2 **DIONNE WARD-YOUNG, déclaration solennelle**

3 **Me MEREDITH PORTER** : Merci. Je vais donc
4 demander à Dionne d'y aller avec ce qu'elle est venue nous
5 dire aujourd'hui.

6 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Bonjour à tous. Pour
7 commencer, je vais mettre rapidement les choses en
8 contexte. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer
9 dans les détails, car l'information est disponible en
10 ligne, mais j'aimerais me concentrer sur le point central
11 de la présente enquête.

12 Ma mère, Ann Marie Lucas, a été assassinée
13 par son ex-petit ami le 21 septembre 2003. Huit coups à la
14 tête avec une barre de métal ont mis fin à la vie d'une
15 merveilleuse mère, fille, grand-mère et amie. Ces coups ont
16 mis fin à la carrière honorable d'une infirmière
17 auxiliaire, d'une préposée aux soins personnels ayant
18 37 ans d'expérience, et ils ont privé un foyer des soins
19 d'une travailleuse dévouée qui aimait son travail et qui
20 était très aimée de ses patients et de sa seconde famille
21 au travail.

22 Aujourd'hui, je veux surtout parler de la
23 Commission des libérations conditionnelles. Il y a d'autres
24 choses, mais d'abord la Commission des libérations
25 conditionnelles. Personnellement, je pense qu'il y a de

AUDIENCES PUBLIQUES

Dionne Ward-Young

(Ann Maria Lucas)

3

1 graves lacunes dans les outils décisionnels et les
2 communications de la Commission des libérations
3 conditionnelles. Quand un détenu a été accusé de meurtre,
4 il faudrait respecter la peine imposée par le juge de la
5 Cour provinciale. De plus, le dossier de libération
6 conditionnelle devrait inclure des photos, ce qui est
7 parfois le cas, d'après ce que je peux comprendre, mais pas
8 toujours. Il faudrait prendre plus au sérieux ces photos et
9 le résumé. J'ai l'impression que les membres de la
10 Commission des libérations conditionnelles ne s'intéressent
11 qu'au comportement du détenu une fois que ce dernier a été
12 incarcéré. Le comportement d'un détenu en institution peut
13 être extrêmement trompeur. N'importe qui peut avoir de
14 bonnes manières et bien se comporter pendant de courtes
15 périodes, s'il existe une possibilité d'être libéré.
16 L'évaluation psychiatrique peut également être faussée dans
17 un milieu fermé. Les mots peuvent tromper même les gens les
18 plus instruits. Des outils comme la liste d'évaluation de
19 la psychopathie de Hare, l'échelle d'évaluation HCR-20 pour
20 évaluer le risque de violence, le Guide d'évaluation du
21 risque de violence conjugale, l'échelle d'information
22 statistique sur la récidive, l'inventaire clinique
23 multiaxial de Millon sont autant d'approches simplistes de
24 l'évaluation qui couvrent un large spectre susceptible de
25 tromper l'utilisateur.

1 Douze ans seulement après avoir commis un
2 meurtre prémédité, ce détenu a berné tout le système de
3 libération conditionnelle, qui lui a accordé 48 permissions
4 de sortir avec escorte sur une période d'un an, en plus
5 d'un laissez-passer de deux jours pour se rendre de la
6 Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve pour des raisons
7 humanitaires.

8 Le 12 décembre 2015, la Commission m'a
9 également envoyé un rapport descriptif du processus
10 décisionnel. J'ai rédigé une déclaration de victime à
11 l'intention de la Commission, et voici l'accusé de
12 réception que j'ai reçu par la suite. Je cite :

13 Les déclarations des victimes décrivent les effets
14 négatifs et permanents que votre infraction criminelle a
15 eus sur eux.

16 C'est tout, sans aucun autre commentaire.

17 Il nous faut des esprits plus ouverts et des
18 outils plus acérés pour évaluer ces détenus. Lorsqu'une
19 personne perd la vie à cause d'un acte malveillant, ce ne
20 sont pas quelques visites à l'église, quelques réunions des
21 Alcooliques anonymes ou un peu de services communautaires
22 qui vont transformer un criminel endurci. Le détenu avait
23 64 ans quand il a commis ce meurtre et il avait été
24 incarcéré environ 36 fois avant ça. C'est un criminel de
25 carrière. Les criminels de carrière sont remis en liberté

1 libération conditionnelle. Il ne devrait pas pouvoir
2 sortir. Il a mis fin à une vie humaine. Il devrait donc
3 être incarcéré à vie. Une peine d'emprisonnement à
4 perpétuité, aussi simple que ça.

5 À l'époque, ma mère avait obtenu une
6 ordonnance de non-communication contre lui. Selon moi, ces
7 ordonnances ne fonctionnent pas. Il faut des règles et des
8 règlements plus stricts. Les lignes directrices sur papier
9 ne suffisent pas. Le papier ne sauve pas des vies. Toute
10 personne prise à désobéir à une ordonnance devrait être
11 incarcérée. Comme ça on aura davantage à l'esprit que ce
12 comportement est inacceptable. Ces... ces ordonnances de
13 non-communication ont très peu d'effet de nos jours.

14 Maintenant, au sujet de l'éducation, et
15 surtout quand ils sont incarcérés, ils bénéficient d'une
16 formation scolaire. Mais où est-ce que je suis? Je sais
17 qu'il a... ce détenu a eu la même formation que moi, pour
18 laquelle je paye des milliers de dollars. Je ne comprends
19 tout simplement pas ces programmes. Pourquoi cet argent
20 est-il dépensé pour un détenu qui a maintenant plus de
21 70 ans? Qu'est-ce qu'il va faire avec un diplôme en
22 secrétariat? Ça n'a aucun sens selon moi. Pourquoi est-ce
23 que cet argent est dépensé... n'est pas dépensé sur...
24 comme, il y a des tonnes d'autres endroits où on pourrait
25 dépenser cet argent. Tous ces programmes qui sont offerts

AUDIENCES PUBLIQUES

Dionne Ward-Young

(Ann Maria Lucas)

7

1 en milieu carcéral... je sais qu'ils visent à réadapter les
2 détenus afin qu'ils ne récidivent pas. Ce n'est pas...
3 selon moi, ce n'est pas ce qui se produit.

4 Et pour nos jeunes générations, les écoles
5 n'accordent pas suffisamment d'importance à la santé
6 mentale, à la culture et au bien-être. Les pleines pages
7 d'arithmétique n'aident personne à avancer dans la vie si
8 ils sont assis toute la journée dans une salle de classe à
9 se concentrer sur des difficultés, ça rend anxieux, ça
10 renforce l'animosité et la haine. Il faut enseigner les
11 aptitudes à la vie quotidienne à nos jeunes pour qu'ils
12 deviennent des adultes bien équilibrés et bien structurés.
13 Les répercussions des décisions, les mesures, les aptitudes
14 sociales et la santé mentale sont des sujets qui doivent
15 être abordés et enseignés dans les écoles.

16 On ne peut pas changer le passé. Il faut se
17 concentrer sur le présent et l'avenir. Commençons par
18 offrir à nos jeunes une bonne éducation, du counseling, du
19 développement personnel, de l'aide financière et sociale.

20 Je sais que beaucoup de familles ont eu des
21 problèmes avec la police et la justice. On a eu la chance
22 de ne pas en avoir. Dans le cas de ma mère, on n'a eu aucun
23 problème avec le temps de réponse ou le traitement du cas.
24 La Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la
25 Gendarmerie royale du Canada ont été... ont été

1 formidables, mais il y a des familles qui ont de la
2 difficulté à obtenir de l'information, des mises à jour,
3 qui ne sont pas prises au sérieux et qui, malheureusement,
4 sont parfois carrément laissées de côté. Je pense que c'est
5 quelque chose qu'il faut aussi regarder. Écoutez bien ces
6 familles. Les familles ont besoin de plus d'information
7 dans ce nombre limité de dossiers.

8 Pour revenir aux prestations des détenus,
9 j'ai reçu des communiqués au sujet de son éducation, des
10 communications à moi parce que je suis sur la liste des
11 victimes. Tout ça c'est gratuit. Vous savez, comme je l'ai
12 dit, une personne comme moi, on a du mal à joindre les deux
13 bouts et à payer pour l'éducation. On a des jeunes. Vous
14 savez, les frais de scolarité augmentent, mais ces... ces
15 fonds utilisés pour l'éducation des détenus pourraient être
16 restructurés pour réduire les coûts d'éducation des jeunes
17 d'aujourd'hui.

18 Je sais qu'en mai 2015, le détenu qui a
19 assassiné ma mère a obtenu le droit d'avoir 48 sorties
20 d'une journée complète, et ça a été comme ça chaque année
21 par la suite. Quarante-huit journées entières, comme je
22 l'ai dit plus tôt, pour participer à des réunions des AA et
23 à des activités à l'église d'une durée pouvant aller à huit
24 heures par jour, y compris les déplacements vers divers
25 endroits, et une escorte rémunérée et approuvée pour y

1 assister, et selon ce que j'ai compris, il a obtenu
2 récemment des permissions d'une journée sans escorte.

3 Il a été transféré dans un nouvel
4 établissement. C'est encore sur les terrains de Dorchester.
5 C'est... Ça s'appelait l'établissement Westmorland. C'est
6 un type de vie en résidence, d'après les documents
7 administratifs qui m'ont été remis. Je pense qu'il y a eu
8 une certaine controverse et qu'ils lui ont redonné le nom
9 de pénitencier à sécurité minimale Dorchester, donc
10 sécurité minimale, il n'est jamais passé par la sécurité
11 moyenne, et je pense que pour un crime de cette importance,
12 ça ne devrait être que la sécurité maximale. Il ne devrait
13 pas y avoir de... il ne faut pas prendre ça à la légère. Et
14 les personnes âgées de nos collectivités n'ont pas de
15 logements aussi bien et n'ont pas d'aussi bons soins que
16 dans cet établissement de Westmorland, à en croire ce qu'on
17 m'a dit.

18 Ma chère mère, qui a travaillé toute sa vie
19 en tentant de faire plaisir à chaque jour aux personnes
20 dont elle s'occupait, et qui y est arrivée la plupart du
21 temps, elle aurait bien aimé avoir les moyens de voyager et
22 de voir le monde, et pendant ce temps, du 16 au
23 18 décembre 2015, ce détenu a obtenu une permission de
24 sortie de 48 heures avec escorte pour des raisons
25 humanitaires. Il est parti de Dorchester, en

1 Nouvelle-Écosse, pour se rendre à Flat Bay, à Terre-Neuve.

2 Je ne peux vraiment pas croire que notre
3 gouvernement paie pour le déplacement d'un détenu d'une
4 province à une autre avec escorte. Est-ce qu'on n'a pas
5 déjà payé le gros prix, sans compter le prix non monétaire
6 lié à la perte de ma mère pour sa famille et ses amis, et
7 l'argent en impôt pour son hébergement, ses études, ses
8 soins médicaux, sa nourriture et son logement. Personne n'a
9 offert de payer pour ses funérailles, mais je parie que
10 vous allez payer pour les siennes.

11 Des droits égaux. Ça ne devrait pas être
12 important, ton origine ethnique ou ton statut social. Tous
13 les Canadiens devraient être traités également. Les groupes
14 minoritaires comme le nôtre ont l'impression de ne pas être
15 pris au sérieux quand ils signalent des crimes et après les
16 condamnations. Avant, les citoyens autochtones étaient
17 scolarisés et traités différemment. Ça a rendu les
18 Autochtones durs, et la criminalité a augmenté. Ça semble
19 un problème perpétuel. Les comportements stéréotypés sont
20 encore très présents dans nos provinces et jusque dans les
21 réserves. Le financement, les soins de santé, la santé
22 mentale, les toxicomanies, le counseling et l'aide ne sont
23 pas aussi facilement accessibles dans les réserves que dans
24 le reste des provinces. Il faut éduquer et conseiller nos
25 jeunes dans nos collectivités pour qu'ils ne deviennent pas

1 des criminels, des toxicomanes, et ainsi de suite.

2 Je crois vraiment que la santé mentale est
3 un grave problème. La santé mentale est un sujet
4 extrêmement complexe et mal compris. Ça s'amplifie et les
5 besoins en éducation et en soutien sont extrêmement élevés.
6 Le manque de ressources, de counseling et d'aide contribue
7 à la hausse. Le stress de l'impact sur les survivants des
8 victimes de meurtre, de la disparition de membres de leur
9 famille peut être vécu par bien d'autres que les proches
10 des victimes. Les frères et sœurs, les parents, les
11 grands-parents, les cousins, les amis et les belles-
12 familles peuvent aussi être très affectés par ces
13 tragédies. Il serait très bénéfique d'avoir plus de groupes
14 de soutien, des séminaires et des rencontres de guérison.

15 Je pense que c'est à peu près tout. À moins
16 que vous ne vouliez me poser des questions sur quelque
17 chose d'autre, je...

18 **Me MEREDITH PORTER** : C'est ce que je veux,
19 oui.

20 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Vous voulez me poser
21 des questions?

22 **Me MEREDITH PORTER** : Merci beaucoup, ça a
23 été très instructif et je crois que les questions que vous
24 avez abordées sur les circonstances qui ont précédé le
25 meurtre de votre mère et par la suite, et les réponses à

1 certaines des questions que j'ai à vous poser, nous
2 aideront probablement à mieux comprendre pourquoi vous
3 prenez de toute évidence toutes ces questions tant à cœur.

4 Vous avez dit que vous figurez sur une liste
5 de victimes. Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails
6 sur ce que cela implique et sur certaines de vos
7 préoccupations à propos de la façon dont les victimes qui
8 figurent ou non sur cette liste sont traitées?

9 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Oui. Comme vous
10 dites, mon nom figure sur une liste de victimes. Il y a des
11 choses que je n'ai pas besoin de savoir, à mon avis. Je
12 crois comprendre qu'il y a aussi des problèmes de
13 confidentialité. Comme vous le savez, il a certains droits
14 à la confidentialité, que cela me plaise ou non, mais comme
15 mon nom figure sur la liste, je suis informée sur tout. On
16 me dit s'il a un laissez-passer d'une journée, la date à
17 laquelle il l'obtient, les endroits où il va, mais on ne
18 divulgue pas de renseignements confidentiels. Comme j'en ai
19 parlé précédemment, j'ai aussi reçu des lettres m'indiquant
20 les études qu'il a faites. J'aimerais qu'il y ait un moyen
21 de filtrer avec précision l'information parce qu'à un
22 moment donné, j'ai appelé les services aux victimes à un et
23 je leur ai demandé s'ils pouvaient m'envoyer moins de
24 lettres, dépenser moins d'argent. Je n'ai pas besoin de
25 savoir tout ça. Vous savez, envoyez-moi seulement les

1 renseignements importants, comme s'il est libéré, s'il est
2 en permission avec escorte à Terre-Neuve ou s'il est mort.
3 Ce sont les trois seules choses que je veux savoir. Je m'en
4 fiche vraiment s'il fait des études ou s'il est en
5 permission, s'il va à l'église ou chez les AA ou ailleurs.
6 Cela m'irrite de recevoir des lettres chaque semaine. Ces
7 lettres exigent beaucoup de temps et de ressources, et...
8 et vous savez, le coût d'une lettre, vous savez, ce n'est
9 probablement pas très élevé, mais je voudrais... j'aimerais
10 que l'information soit filtrée, et quand j'ai appelé les
11 services aux victimes, ils m'ont dit que ce n'était pas
12 possible, que tu es soit sur la liste ou pas sur la liste,
13 mais qu'il n'y avait pas moyen de filtrer. J'aimerais que
14 l'information soit filtrée pour les familles parce que
15 recevoir tant de lettres, vous savez, c'est comme tourner
16 le fer dans la plaie. Donnez-nous les renseignements
17 pertinents. C'est tout.

18 **Me MEREDITH PORTER** : Ok. Merci. Et juste
19 pour obtenir... si vous êtes d'accord pour nous donner un
20 peu plus de détails, j'imagine, pour... pour nous donner un
21 peu plus en contexte sur les circonstances qui ont précédé
22 la mort de votre mère et la nuit même où elle a été tuée.
23 Vous avez mentionné que cette personne qui a tué votre mère
24 avait des antécédents de violence, que ce n'était pas la
25 première fois qu'il agressait quelqu'un, eh bien, votre

1 mère ou... et je me demandais si vous pouviez nous parler
2 un peu de leur relation avant qu'elle ne soit tuée.

3 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Bien, à ma
4 connaissance, ils ont été ensemble pendant sept ans, puis
5 séparés pendant... environ un an. Je ne me souviens pas
6 vraiment des dates exactes ou des détails, mais ce n'était
7 pas toujours une relation saine. C'était une relation très
8 contrôlante. Elle était une personne heureuse, très
9 ouverte, mais pendant ces sept années, j'ai constaté un
10 déclin de sa santé mentale. Elle s'est repliée sur
11 elle-même, et elle... elle n'agissait pas par elle-même.
12 Elle... c'était comme si elle n'aimait pas les endroits où
13 elle allait. C'était plus... ce n'était pas... elle ne
14 disait pas directement qu'elle avait besoin de permission
15 ou je ne sais quoi, mais je percevais ces ondes, parce que
16 je la connaissais bien... je la connaissais mieux que
17 quiconque, alors, oui, vous savez, je pouvais percevoir
18 certaines choses.

19 Donc, durant ces sept années, j'ai pu
20 constater qu'elle déclinait... qu'elle n'allait pas bien,
21 qu'elle n'était plus heureuse. Lorsqu'elle était... quand
22 il... quand ils se sont séparés et qu'il est parti, c'était
23 après qu'il l'ait agressée et ait essayé de l'étrangler
24 dans son appartement, et elle s'est enfuie et il a été
25 inculpé pour cette agression et il a agressé une autre

1 femme durant cette même période. Je ne connais pas tous les
2 détails, mais je sais que c'est une de mes voisines qu'il a
3 agressée et elle a eu besoin d'une intervention
4 chirurgicale par la suite. Au total pour ces deux crimes,
5 il a purgé une peine d'environ sept mois.

6 Donc ils étaient séparés. Elle... j'ai vu
7 qu'elle prenait du mieux et qu'elle était beaucoup plus
8 heureuse, puis je ne sais trop dans quelles circonstances
9 ils se sont reparlé. Je ne sais pas... de la manipulation,
10 je peux... je suppose, mais ils ont recommencé à se voir,
11 mais ils ne vivaient pas ensemble et ils se rencontraient
12 en cachette. C'était une relation secrète et... et elle a
13 essayé d'y mettre fin à nouveau, puis le... le meurtre
14 s'est produit.

15 **Me MEREDITH PORTER** : Ok. Merci. Et vous avez
16 mentionné qu'une ordonnance de non-communication avait été
17 imposée à un moment donné, mais là... vous aviez
18 l'impression qu'elle ne la protégeait pas beaucoup. Pouvez-
19 vous nous donner plus de détails sur les efforts que... que
20 vous-même, votre famille, votre mère ou la GRC avez
21 déployés pour... pour assurer sa sécurité - ou sur une
22 autre intervention que vous auriez faite avant cette nuit
23 où elle a été tuée?

24 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Je sais que certains
25 incidents se sont produits à différents endroits pendant

1 que de cette ordonnance de non-communication était en
2 place. Je sais que cette ordonnance lui imposait de ne
3 jamais être où elle-même se trouvait, que c'était lui qui
4 devait partir dans un tel cas ou... oui, qu'il le devait,
5 mais il y a eu certaines fois où il n'est pas parti et elle
6 l'a signalé à la GRC et je sais qu'elle gardait des notes
7 là-dessus. On les a trouvées après son départ, on a trouvé
8 une enveloppe contenant quelques notes à ce sujet et on l'a
9 déposée comme preuve. Ça n'a eu aucun effet à ce moment-là,
10 bien sûr, mais il est arrivé que pendant qu'elle était
11 partie marcher, elle l'ait vu faire des allers-retours avec
12 sa voiture, ou qu'elle soit dans un restaurant et qu'il ne
13 soit pas parti et qu'elle se soit sentie obligée de partir,
14 car il ne partait pas, mais... elle l'a signalé et les
15 policiers lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'empêcher de
16 circuler en voiture. Vous savez, on peut noter ça. Je ne
17 sais même pas s'ils lui en ont parlé ou s'ils l'ont
18 mentionné lors de sa libération conditionnelle, mais...
19 parce qu'elle a... c'est la GRC qu'elle a contactée et ils
20 lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'empêcher de sortir,
21 de vivre sa vie, quoi, mais oui, je pense qu'ils ne sont
22 pas efficaces.

23 J'aimerais avoir une solution pour les
24 rendre plus efficaces. Je sais que les ordonnances de non-
25 communication ont été réexaminées récemment, qu'elles ont

1 l'air plus strictes, mais je ne connais pas les détails
2 ou... vous avez... ce que ça veut dire, vous savez, mais je
3 sais que pour elle, les quelques fois où elle l'a signalé,
4 il y avait... ils lui ont simplement dit qu'ils ne
5 pouvaient rien faire.

6 **Me MEREDITH PORTER** : Ok. Merci. Et vous avez
7 aussi mentionné que vous croyez qu'il... qu'il va être
8 libéré... sous peu, que ça s'en vient. Est-ce que ça a des
9 répercussions pour vous... dans votre quotidien, sur la
10 façon dont vous vous sentez? Vous en avez parlé un peu,
11 vous avez... s'il est remis en liberté dans votre
12 collectivité ou à proximité, est-ce que cela aura une
13 incidence sur vous? Avez-vous pris des mesures?

14 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Eh bien, on a fait
15 installer un très bon système de sécurité à la maison. Je
16 n'ai pas reçu de menace directe pour l'instant, mais je
17 crois que cela pourrait... que ça pourrait se produire. Je
18 ne crois pas que les détenus qui ont commis des crimes
19 aussi graves devraient être autorisés à retourner dans la
20 même collectivité, avec les membres de la famille, au même
21 endroit qu'ils... vous savez, qu'ils ont assassiné
22 quelqu'un. Comment est-ce possible d'y retourner? Je pense
23 qu'il est assez effronté pour... pour vouloir revenir dans
24 la région parce que des membres de sa famille s'y trouvent.
25 Je ne sais pas quels sont ses liens familiaux, et la

1 dynamique de ces liens, mais je suis convaincue qu'il ne
2 devrait pas retourner dans la même collectivité après sa
3 libération.

4 **M. ALAN YOUNG** : Ou être libéré tout court.

5 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Il y a... il ne
6 devrait pas être libéré du tout, exactement, pas du tout
7 parce que, vous savez, une vie contre une vie, n'est-ce pas
8 et je veux dire une peine d'emprisonnement à perpétuité. Je
9 veux dire... je ne sais pas trop quoi penser de la peine
10 capitale et ce n'est même pas une question ici, mais une
11 peine à perpétuité contre une vie, et s'ils sont libérés
12 par la suite... une libération conditionnelle en vertu de
13 la disposition de la dernière chance, je pense qu'ils
14 devraient être... ils devraient être éloignés de la famille
15 de la victime, et je crois comprendre que si je veux
16 obtenir une ordonnance de non-communication, c'est à moi de
17 faire les démarches. Il n'y a pas de déclaration générale
18 stipulant qu'il doit rester à l'écart de toute la famille
19 s'il est libéré. Je pense que chaque membre de la famille
20 doit présenter une demande.

21 **Me MEREDITH PORTER** : Ok. Merci beaucoup.

22 Monsieur le Commissaire Eyolfson, avez-vous des
23 commentaires ou des questions à poser au témoin?

24 **LE COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON** : Je n'ai pas
25 de question précise. Je me demande seulement si vous avez

1 des recommandations à faire en plus de celles que vous avez
2 faites dans le cadre de l'Enquête et de notre mandat, qui
3 est de trouver des moyens... de déterminer les facteurs
4 sous-jacents qui rendent les femmes et les filles
5 vulnérables à la violence, et les choses qui permettraient
6 d'accroître leur sécurité, et si vous avez quelque chose à
7 nous recommander à ce sujet ou que vous aimeriez partager.

8 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Je ne crois pas
9 avoir autre chose à ajouter. Peut-être que les programmes
10 de santé mentale rendront les femmes plus fortes, et même
11 les hommes plus forts, qui sont des adultes et qui
12 pourraient commettre ces crimes. La Commission des
13 libérations conditionnelles doit être plus forte, les
14 peines doivent être respectées et les familles doivent être
15 protégées lorsque ces détenus sont libérés.

16 **LE COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON** : Merci.

17 **MME DIONNE WARD-YOUNG** : Ok.

18 **LE COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON** : Donc, s'il
19 n'y a pas... pas d'autres questions ou interventions, on va
20 pouvoir lever la séance, mais auparavant, je tiens à vous
21 remercier d'être venue et de nous avoir fait part de votre
22 récit, de vos réflexions et de vos recommandations. On a
23 quelques petits cadeaux à vous remettre au nom de la
24 Commission pour vous remercier de votre témoignage. On a
25 aussi quelques cadeaux qui nous ont été confiés par le

1 Newfoundland Aboriginal Women's Network et Pauktuutit, pour
2 que nous les remettions aux gens qui viennent nous parler,
3 alors j'aimerais simplement vous les remettre avant que
4 vous partiez, Ok? Merci beaucoup.

5 **Me MEREDITH PORTER** : Sur ce, la séance est
6 levée et je pense que nous reprendrons à 17 heures dans la
7 salle d'audience. Merci.

8 --- **Pièces (code : P01P120103)**

9 **Pièce 1** : Dossier constitué de trois photos numériques
10 projetées pendant le témoignage public de
11 Dionne Ward-Young.

12 --- La séance est levée à 15 h 32.

13

CERTIFICAT DE L'AUDIOTYPISTE*

Je, Shawn Hurd, transcripteur judiciaire, atteste par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de l'audio numérique fourni dans cette affaire .



Shawn Hurd

25 mars 2018

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.